



Transactions vente de biens immobiliers :

0 à 39 999 €	: Forfait 3 000€ TTC	150 000 à 199 999 €	: 6 % TTC
40 000 à 69 999 €	: Forfait 5 000€ TTC	200 000 à 249 999 €	: 5.5% TTC
70 000 à 99 999 €	: 7.5% TTC	250 000 à 399 999 €	: 5% TTC
100 000 à 149 999 €	: 6.5 % TTC	400 000 et au-delà	: 4% TTC

Honoraires TTC à la charge de l'acquéreur calculés sur le prix net vendeur du bien.

Avis de valeur en cas de vente : OFFERT sauf cas particuliers (Succession, dossier bancaire, rachat de parts...) : 120 euros TTC

Mandats de recherche, d'acheter :

4 % TTC + 2 500 €uros TTC - Honoraires minimum : 4 500 €uros TTC

Honoraires TTC à la charge de l'acquéreur, calculés sur le prix net vendeur de vente.

Transactions de location nue ou meublée de biens immobiliers :

Honoraires à la charge du locataire*:

Mise en location : 8 euros/m² habitables

Etat des lieux entrée et sortie : 3 euros/m² habitables

**Honoraires maximum : un loyer hors charges.*

Honoraires à la charge du propriétaire bailleur :

Un loyer hors charges

Mandats de location locaux commerciaux : 10 % TTC du loyer annuel HT et hors charges à la charge du preneur uniquement.

La remise d'une note d'honoraires est obligatoire - Les prix affichés sont nets hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière - TVA au taux en vigueur de 20 % - Les tranches ne sont pas cumulatives et le montant des honoraires pourra être arrondi à la centaine inférieure - En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Cabinet Immobilier d'Angoulême (C.I.A) - SARL au capital de 10 000 € dont le siège social est situé au 15, Boulevard de Bury 16000 ANGOULEME – n° Siren 832 414 619 RCS Angoulême

N° TVA Intracommunautaire FR 15 832414619 – RCP AXA BOUCHEZ n° 10888300304 – Caisse de garantie financière : SO.CA.F pour un montant de 110 000€.

Agent immobilier titulaire de la carte professionnelle n° CPI 1601 2018 000 023 383 délivrée par la CCI de la Charente – Activité : Transaction sur immeubles et fonds de Commerce.

Ne doit recevoir d'autres fonds, effets ou valeurs autre que sa rémunération. Commerçant indépendant membre du réseau Stéphane Plaza Immobilier.

Médiation - Vivons mieux ensemble : 2 impasse de Beauregard 54000 Nancy. www.mediation-vivons-mieux-ensemble.fr